

# **PROCÈS-VERBAL du CONSEIL D'ADMINISTRATION**

## **Séance n° 3 en date du Mardi 2 février 2016**

### **à 17 h 15**

**Nombre de membres présents à l'ouverture de la séance : 22**

**Quorum : 16**

**Nom et prénom du président de séance : ZIMNIAK Didier**

**Nom, prénom et qualité du secrétaire de séance : Corinne KREMER**

**Liste et qualité des membres présents :**

- M. ZIMNIAK Didier - Proviseur	- M. WAAG David - Enseignant
- M. GIRAUD Didier - Gestionnaire	- Mme CUBIZOLLES Lydie - Personnel ATOS
- Mme KREMER Corinne - DDFPT	- Mme DE ABREU Marielle - Personnel ATOS
- Mme CORRE Sophie - CPE (avis consultatif)	- M. ROLHION Didier - Personnel ATOS
- M. GAUTIER Laurent - Personnalité qualifiée	- M. PILLAVOINE Pascal - Parent d'élève
- Mme SAUSSE Virginie - Personnalité qualifiée	- Mme PILLAVOINE Brigitte – Parent d'élève
- M. LACOURBAS Frédéric - Enseignant	- Mme FERNANDEZ Séverine - Parent d'élève
- Mme ROUX isabelle - Enseignante	- Mme MONTEIL Karine - Parent d'élève
- Mme CARLET Claire - Enseignante	- M. BRUNEL Christophe - Parent d'élève
- M SAHNOUNE Saïd – Enseignant	- Léa BRUN - Etudiante 1BTS
- Mme CARGNELUTTI Eve – Enseignante	- Valentin GRANGER - Elève 1ECP
- Mme SCHENA Corinne - Enseignante	- Célia CHELLES - Elève 1ECP
	- Jennifer BOUYSSSE – ElèveTD

**Liste des membres excusés à l'ouverture de la séance :**

M. TROUBAT Noël, proviseur adjoint, Mme CANALES Marion - représentante Mairie de Clermont, 2 Représentants du CR pas encore nommés, Mme GUERMIT-MAFFRE Nadia - Clermont-Communauté, Félix AZEMA - Etudiant TBTS.

**Ordre du jour :**

1. Organisation des établissements

- L'Emploi de la D.H.G. : Dotation Horaire Globalisée rentrée 2016 pour le lycée professionnel et la SGT.

2. Questions diverses

Le Secrétaire de séance : Mme Corinne KREMER

Le Président de séance :



**Conseil d'Administration**

A l'ouverture de la séance, 22 membres sont présents sur les 30 composants le conseil d'administration. Le quorum de 16 était donc atteint.

M. le Proviseur ouvre la séance à 17 h 25. Il présente les excuses des membres absents.

En l'absence du proviseur adjoint, M. ZIMNIAK propose Mme KREMER, DDFPT comme secrétaire de cette séance, l'ensemble des membres accepte à l'unanimité.

M. le proviseur demande que soit ajouté à l'ordre du jour :

- Le voyage FEP (fédération des entreprises de propreté), complément à apporter.
- Une demande de location à titre précaire d'un logement de fonction libre.

L'ordre du jour est accepté et adopté à l'unanimité par les membres du Conseil d'Administration.

**17 H 30 Départ de Mme DE ABREU Marielle, personnel ATOS.**

**Adoption du procès-verbal de la séance du 24 novembre 2015 :**

Le procès-verbal de la séance du Conseil d'administration du 24 novembre 2015 n'appelant aucune remarque de la part des membres présents est adopté à l'unanimité.

Votants :           **21**       **Pour : 21**                   Contre : 0                   Abstentions : 0

**AVIS FAVORABLE**

Résultat du vote

Pour :           **21**

Contre :        0

Abstention :  0

Acte n° -

**17 H 35 Arrivée de M. SAUSSE Virginie, personnalité qualifiée.**

**1.1 Emploi de la DHG : Dotation Horaire Globale pour le lycée professionnel et la SGT**

**Répartition des moyens horaires à la rentrée 2016 (annexe 1).**

- **Pour le LP : 983 H soit 890 HP et 93 HSA.**

Monsieur le Proviseur explique que la répartition de la DHG a été présentée à l'ensemble du **conseil pédagogique élargi** à l'ensemble des enseignants **le jeudi 21 janvier 2016**. Elle a été ensuite étudiée par la **commission permanente** ce **mardi 02 février 2016**. Celle-ci a émis un avis favorable unanime sur la répartition des moyens. Le travail sera affiné par disciplines dans les mois à venir lors des conseils d'enseignement avec mise à jour du TRMD (Tableau de Répartition des Moyens par Discipline).

Distribution de tableaux indiquant la ventilation des moyens par matière pour chacun des deux établissements (LP et LEGT).

La situation est comparable en tout point à la situation de l'an passé avec la même structure. Nous constatons 6 H de moins sur la dotation par rapport à l'an passé (896 HP et 91 HSA=987 H) qui se traduisent par 4 HP de moins et 2 HSA de plus. Ces 4 heures proviennent du calcul des effectifs en classe de HPS (dotation de 30 élèves jusqu'alors bien qu'ils ne soient que 24 dans cette division). La situation a été rétablie à la normale cette année avec des effectifs réels.

M. ZIMNIAK fait état de chaque discipline :

En Espagnol : 0 poste. Un besoin de 2 H et 2 HSA (ce qui se traduira par un BMP de 4 H).

En EPS : 3 postes. 3 h pour allègement de service pour Mme BOUCHE et 4 HSA pour 2 enseignants.

En L/HG : 7 postes. M. BERNARD demande un temps partiel de 8/18<sup>ème</sup> et reste 4,5 HSA pour 6 enseignants.

En L/Ang : 4 postes. M. DUPOIS apporte 6 H en BTS et Mme MARTINEZ 5 H. Reste 4,5 HSA pour 4 enseignants.

En Maths-Sciences : 7 postes. Mme SANNAJUST apporte 3 H en BTS. Tous les autres collègues sont à temps complet 18 H. Reste 3,5 HSA pour 7 enseignants. Parmi ces 3,5 HSA 3 H pour la DNL euro anglais dont la répartition sera revue lors des conseils d'enseignements à venir.

En Arts Appliqués, 3 postes. Mme BORIE reconduit une décharge de 4 H pour aide IEN et apporte 3,125 H en BTS et Mme MARCHAIS 7,5 H. En cas de retour de Mme VENESSY (en longue maladie) nous verrions nos apports supérieurs aux besoins et serions dans la nécessité de supprimer un poste. Reste 0,625 HSA pour 2 enseignants et un BMP de 9 H pour cette année.

En Bio technologie : 9 postes. Mme ROUX reconduit une décharge de 4 H pour aide IEN, reste 2 HSA pour 9 enseignants.

En Génie-Bio : 2 postes. 7 HSA pour 2 enseignants. Une nouvelle répartition des heures peut être revue et équilibrée sur bio techno et génie bio.

En STMS : 6 postes. Mme BENTEJAC 3 H allègement service. Et Mme FERRARIS temps partiel de 15/18ème. Reste 3,5 HSA pour 5 enseignants.

En Esthétique-Cosmétique : 6 postes. Mme ALEXANDRE en temps partiel 15/18ème, Mme LAFARGE et Mme CARLET réalisent tout leur service sur le BTS. Un poste a été créé l'an passé en BTS non pourvu devrait l'être cette année par l'une des deux. Le poste libéré en LP sera vacant et peut être demandé par l'une de nos deux TZR rattachées dans notre lycée (Mme MAYET ou Mme CHEMLA). Restera ensuite un BMP de 12 H et 7 HSA pour 5 enseignants.

En coiffure ; 4 postes. 13 HSA pour 5 enseignants.

En Eco gestion commerce : 1 poste. Mme MAZENOD apporte 14 h en BTS et Mme SLAMANI apporte 3 H en LP (vient de BTS). Reste 5 HSA sur 2 enseignants.

En Eco Gestion Compta : 1 poste. Mme MOIGNOUX apporte 12,5 H en BTS. Reste 3,5 HSA pour 1 enseignant.

M. ZIMNIAK récapitule les propositions faites : des besoins en heures poste traduits sous forme de demi-poste ou de poste provisoire. Diverses créations de postes provisoires sont ainsi demandées en ESPAGNOL (4 h), en AA (BMP ou stagiaire 9h), en Esthétique Cosmétique (12h). Un poste apparaîtra vacant en esthétique-Cosmétique.

**17 H 50 Arrivée de M. GAUTIER Laurent, personnalité qualifiée.**

Hors DHG, il reste 34,875 H non affectées. Parmi celles-ci :

A transformer en IMP : 1 H de Labo, 2,5 h gestion de Stock, 2 h TICE, 0,5 h de coordination EURO.

A conserver en HSE : 1 HSE pour la formation SST, 3 HSE pour TICE, 2 HSE pour l'euro.

Reste alors : 22,875 HSA qui constituent des heures d'ajustement (accompagnement, tutorat, projet avec face à face pédagogique).

M. ZIMNIAK souligne le peu d'HSA dans certaines disciplines. Cela complique énormément la répartition de service entre les enseignants, les sous-services étant proscrits, ainsi que la construction technique des emplois du temps. Le travail de répartition en conseil d'enseignement ne sera pas facile.

Il souligne à nouveau la situation des Arts appliqués conditionnée à la reprise de Mme VENESSY.

**18 H 05 Départ de M. PILLAVOINE Pascal, parent d'élève.**

Les moyens alloués à chacune des deux structures sont respectés.

La répartition des HSA sera encore affinée lors des conseils d'enseignement à venir.

**DOTATION GLOBALE PROPOSEE 983 H = 890 HP + 93 HSA**

La présentation ne soulevant aucune question ou remarque, M. ZIMNIAK procède au vote :

**Pour l'emploi de la dotation horaire globale telle que présentée précédemment concernant la**

**structure du LP : Votants : 22 Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0**

**ACTE 9 2015 / 2016 - CA**

Résultat du vote

Pour : 22

Contre : 0

Abstention : 0

**Acte n° 9**

La répartition heures postes et heures supplémentaires année se décompose en :

- **Pour la SGT : 131 H soit 120 HP et 11 HSA.**

La situation est comparable en tout point à la situation de l'an passé avec la même structure. (119,5 HP et 10,5 HSA= 131 H)

En Anglais : 0 poste. 2 CSR de 11 H soit 3,375 HSA sur 2 enseignants.

En Espagnol : 0 poste. 1 BMP de 3 H et 1 HSA (ce qui se traduira par un BMP de 4 HP).

En Sciences Physique : 0 poste. Un CSR de Mme SANNAJUST de 3 H. et 0,75 HSA.

En Arts Appliqués : 0 poste. CSR de Mme BORIE de 3,125 H et de Mme MARCHAIS de 7,5. 0 HSA.

En Biochimie-génie bio : 1 poste agrégé Mme MONDANI (15h). 0,5 HSA de labo.

En Esthétique Cosmétique : 1 poste. Un CSR de Mme LAFARGE de 18 H. 0 HSA.

En Eco Gestion Compta : 0 poste. Un CSR de 12,5 H Mme MOIGNOUX. 0 HSA.

En Eco Gestion Commerce. 1 poste Mme SLAMANI. 1 CSR Mme MAZENOD de 14 H. 4,75 HSA pour 2 enseignants.

La répartition proposée dégage des besoins en postes provisoires en Espagnol (3h + 1 HSA qui se traduiront par 4 HP).

**Soit DOTATION GLOBALE 131 H = 120,125 HP + 10,81 HSA**

**Pour l'emploi de la dotation horaire globale telle que présentée précédemment concernant la structure de la STS :**

Votants : **22** Pour : **0** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 10 2015 / 2016 - CA**

Résultat du vote

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 10**

Mme KREMER présente le voyage à LIMOGES. Présenté lors du premier CA (acte 2), ce voyage fait l'objet d'une modification.

Planifié le 23 et 24 mars, les élèves de 2 APH + 2 HPS + 5 enseignants vont soutenir 7 candidats au concours de la FEP le premier jour. Le lendemain après quelques visites le retour était envisagé pour tous. Depuis, nous avons été sélectionné au concours jeunes talents dont la finale se déroule à Paris le 24. C'est pourquoi, 14 personnes concernées (classe de 2 HPS) et 2 enseignants se rendront à Paris le lendemain alors que l'autre groupe visitera et rentrera à CLERMONT-FERRAND.

Ce déplacement à Paris est totalement pris en charge par la FEP. Aucun frais à prévoir.

M. le proviseur demande l'approbation des membres du conseil.

Votants : **22** Pour : **0** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 11 2015 / 2016 - CA**

Résultat du vote

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 11**

Suite à la sollicitation d'un agent, M. GIRAUD demande l'autorisation aux membres du conseil d'administration pour la location provisoire, à titre précaire, et pour quelques mois, d'un appartement de fonction actuellement libre. Le loyer sera fixé par les domaines.

Votants : **22** Pour : **0** Contre : **0** Abstention : **0**

**ACTE 12 2015 / 2016 - CA**

Résultat du vote

Pour : **22**

Contre : **0**

Abstention : **0**

**Acte n° 12**

**2. Questions diverses des enseignants :**

**1) Quelles nouvelles du NLAC compte tenu du changement de président de région ? Qu'en est-il du statut expérimental du nouveau lycée ?**

M. le proviseur répond que le projet est maintenu jusqu'à aujourd'hui et qu'aucune information contraire n'a été annoncée à ce jour par le nouveau président de région. Une conférence de presse datant du 22/12/2015 a confirmé ce projet. Aussi, une deuxième journée de travail, consacrée à la fusion de nos deux établissements, est programmée le vendredi 12 février 2016 sur ce thème.

**2) Quel avenir pour la classe de 3 Prépa-pro : réforme du collège et dans le nouveau lycée ?**

Dans le cadre de la rénovation des programmes des collèges, nous avons d'abord été mis de côté bien que les 3 PFP soient concernés. Ce n'est que début janvier que l'équipe pédagogique a été conviée à une formation concernant les nouvelles dispositions. Nous avons à mettre en place l'arrêté du 8 janvier 2016 relatif aux classes de troisième dites « préparatoires à l'enseignement supérieur ».

**3) Des ouvertures de BTS ont été demandées les années passées :**

- **BTS MSE : toujours dans le cadre de différentes économies vertes et bleues et notamment pour éviter le déséquilibre entre la région lyonnaise et la région clermontoise.**
- **BTS coiffure : ouvert dans le privé hors contrat.**
- **BTS Métiers Esthétiques, Cosmétiques, Parfumerie option cosmétologie : inexistant dans l'académie.**

**Qu'en est-il de ces demandes ? Ont-elles été renouvelées pour 2016 ? Quels sont les leviers que nous possédons pour appuyer nos dossiers ?**

Comme chaque année depuis 2 ans, il est prévu cette année de redéposer une demande d'ouverture d'1/2 section de BTS coiffure couplée à 1/2 section de BTS MSE dans la logique du lycée des métiers et d'une offre de formation cohérente dans son ensemble.

Les demandes sont à déposer en mai-juin 2016 pour une réponse courant septembre et une création pour la rentrée suivante (septembre 2017). Les dossiers sont en cours d'élaboration et j'invite les enseignants à en prendre connaissance et à compléter notre argumentation si elle s'avérait insuffisante ou incomplète.

Le BTS MECP option cosmétologie n'a été pas demandé jusqu'à là car l'insertion professionnelle serait insuffisante d'après vos collègues qui enseignent en BTS management et marques.

**4) Ouverture de section : Compte tenu qu'on nous a exposé que les économies bleues, vertes... seraient un « secteur » important dans le cadre de la politique d'économie circulaire voulue par la région et le rectorat pour le nouvel établissement, où en est le projet d'ouverture du bac pro GPPE (gestion des Polluants et Protection de l'environnement), sachant qu'il y a un potentiel de recrutement ?**

Tout comme les sections de BTS ce dossier est à construire de la même façon pour le déposer courant mai-juin. Nous pensons mettre la priorité sur les deux demi-sections de BTS comme évoqué ci-dessus.

**5) Pourrait-on obtenir une information transparente sur la quantité et la ventilation des HSE (hors DHG) allouées par le rectorat pour l'ensemble des projets et actions diverses conduits dans l'établissement.**

Nous avons été destinataire le 29 janvier 2016 du volume d'heure attribué au lycée pour la réalisation d'actions prévues dans le cadre du projet d'établissement pour cette année scolaire. Soit 1,75 IMP (enseignants et documentaliste) et 25 IPE programme 230 (CPE). Nous avons demandé 4,25 IMP et 50 IPE.

L'an passé nous avons obtenu 70 HSE (soit l'équivalent de 2 IMP) et 30 IPE. Une dotation en légère baisse cette année.

Ces IMP sont destinées à rémunérer les actions qui concourent aux objectifs visés par notre projet d'établissement (5 piliers UNESCO) pour les enseignants et les IPE (CPE) compensent les animations inter CVL, l'accompagnement des élèves à l'autonomie (MDL), l'organisation d'activités liées au bien vivre à l'internat, et le suivi des élèves en difficulté-tutorat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. Le Proviseur remercie les membres du CA et lève la séance à 18 h 40.